

Référence : SAME-VES/CIL/INS/012




Indice : 8

Page : 1/5

Conditions générales de participation aux essais d'aptitude de l'IRSN (PSE-ENV/SAME)

Type de document : Instruction SAME
Macro-processus de rattachement :
Institut/Direction/Unité : IRSN/PSE-ENV/SAME

DATE DE MISE EN APPLICATION : 04/09/2023

	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
Nom			
Date	HINOSTROZA Cristina (30/08/2023)	CAMARGO Viviana (30/08/2023) PEREZ GAMARRA Cristina (30/08/2023)	FINANCE Grégory (04/09/2023)
Signature			

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Chapitre	Nature des modifications
1			
2			
3			
4			
5			

2			
1			
0			
Indice	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur

SOMMAIRE

1	OBJET	4
2	PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE L'IRSN (PSE-ENV/SAME)	4
3	PRESENTATION DES ESSAIS D'APTITUDE	4
4	CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ESSAIS D'APTITUDE	5
5	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS	5
6	ACHEMINEMENT DES ENTITES SOUMISES A ESSAI	5
7	COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS	5

1 OBJET

Le présent document fournit les informations nécessaires pour participer aux essais d'aptitude organisés par l'IRSN (PSE-ENV/SAME). Ces informations concernent les principaux engagements de l'IRSN, la présentation des essais, les conditions d'inscription, l'acheminement des entités d'essai ainsi que les modalités de communication avec les participants.

2 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE L'IRSN (PSE-ENV/SAME)

L'IRSN s'engage à réaliser les essais d'aptitude prévus, quel que soit le nombre de participants.

✓ **Accréditation**

L'IRSN/PSE-ENV/SAME est accrédité par la section Laboratoires du COFRAC selon le référentiel LAB CIL REF 02 et la norme NF EN ISO/CEI 17043 sous le numéro d'accréditation 1-1795 pour l'organisation des comparaisons interlaboratoires (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Certains couples matrice/détermination ne sont pas dans la portée d'accréditation. L'information relative à l'accréditation de l'essai proposé est renseignée dans chaque fiche de présentation des essais ainsi que sur le rapport d'essai d'aptitude.

✓ **Confidentialité**

La confidentialité de l'identité des participants est préservée par :

L'attribution d'un code individuel et aléatoire connu uniquement par chaque participant et disponible dans l'espace laboratoire CILEI ;

L'accès restreint du site internet CILEI aux coordonnateurs des essais d'aptitude ;

L'accès restreint aux données informatiques relatives aux essais d'aptitude au personnel impliqué dans l'organisation de l'essai ;

Le libre choix des laboratoires participants d'apparaître dans la liste des participants.

La confidentialité ne concerne pas les différents prescripteurs (ASN, DGS, DGAL, DGCCRF) qui ont accès à l'identité des participants pour favoriser les échanges relatifs à la délivrance des agréments.

Les résultats de l'essai d'aptitude sont susceptibles d'être utilisés à des fins internes par les services de l'IRSN sans enfreindre les obligations de confidentialité de l'identité des participants.

Domaine d'application des essais d'aptitude

Les campagnes d'essais proposées par l'IRSN/PSE-ENV/SAME répondent à l'attente des laboratoires de mesure de la radioactivité dans les échantillons de l'environnement, les eaux destinées à la consommation humaine et dans les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux.

Un essai d'aptitude peut porter sur une ou plusieurs entités d'essai ou sur une ou plusieurs déterminations.

Livrable

Dès l'achèvement de l'essai de comparaison interlaboratoires, l'organisateur remettra au laboratoire participant un document final dénommé le « rapport d'essai d'aptitude ».

L'organisateur autorise les laboratoires participants à reproduire dans leur intégralité les rapports d'essai d'aptitude auxquels ils ont participé.

Les laboratoires participants ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation COFRAC en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai d'aptitude.

3 PRESENTATION DES ESSAIS D'APTITUDE

Une fiche de présentation des essais est publiée sur le site internet CILEI dès l'ouverture de l'essai. Cette fiche décrit l'essai et contient les conditions de participation à l'essai. La consultation de cette fiche nécessite la création préalable d'un espace laboratoire par les laboratoires intéressés sur le site internet CILEI.

Référence : SAME-VES/CIL/INS/012	Conditions générales de participation aux essais d'aptitude de l'IRSN (PSE-ENV/SAME)	Page : 5/5
Indice : 8		

4 CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ESSAIS D'APTITUDE

Les laboratoires peuvent s'inscrire aux essais d'aptitude à n'importe quel moment de l'année. Ils s'engagent à en supporter les frais et à en accepter les conditions de participation décrites dans la fiche de présentation de l'essai.

Une fois l'inscription à un essai réalisée, les laboratoires ne pourront pas se désengager et demander un remboursement.

En cas d'inscription au-delà du délai spécifié dans la fiche de présentation, et après accord de l'IRSN en regard du nombre d'entités d'essai préparées, un surcoût financier pourra être appliqué si l'envoi des entités d'essai a déjà été effectué.

5 ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

En acceptant la participation aux essais d'aptitude, chaque laboratoire s'engage à ne pas communiquer ses résultats aux autres laboratoires participants ainsi qu'à démontrer que les valeurs transmises à l'IRSN sont de vrais résultats de mesure.

En cas de suspicion de collusion ou de falsification des résultats, l'IRSN se réserve le droit d'entamer une investigation et d'en communiquer les résultats à l'ASN.

6 ACHEMINEMENT DES ENTITES SOUMISES A ESSAI

L'IRSN fait appel à un transporteur garantissant le suivi de la livraison. Cependant, la responsabilité de l'IRSN n'est pas engagée en cas de conflits sociaux, dysfonctionnements imputables aux laboratoires, cas de force majeure (intempéries...).

7 COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

Les échanges avec l'organisateur doivent se faire par courriel à l'adresse : irsn.essais-interlaboratoires@irsn.fr ou par téléphone (01.30.15.52.88) ou via le site internet CILEI. Toute demande par téléphone doit être confirmée par écrit (e-mail ou courrier).

Les laboratoires sont informés du déroulement des essais d'aptitude par e-mail. Il appartient aux laboratoires de suivre le déroulement de l'essai sur le site internet CILEI et de réagir aux relances.

Toute modification dans la conception ou le fonctionnement du programme d'essai fera l'objet d'une communication aux participants.

Aucune information technique complémentaire concernant la fabrication, la composition des entités d'essai, les méthodes utilisées ne sera communiquée avant envoi du rapport d'essai d'aptitude.

Les réclamations et demandes de recours doivent être envoyées par courriel à l'adresse : irsn.essais-interlaboratoires@irsn.fr et seront traitées par les coordonnateurs des essais. Une réclamation est une manifestation d'une insatisfaction (partielle ou totale) pendant ou après la réalisation d'un essai.

A la suite de l'examen de leur dossier d'agrément par les prescripteurs (pouvoirs publics), les laboratoires dont les résultats dépassent les critères d'acceptabilité de performance peuvent être amenés à demander un essai contradictoire. Cette demande doit se faire par écrit. L'organisateur étudiera la faisabilité de la demande et, si la demande est réalisable, établira une proposition technique et financière.